

# Notification de confidentialité

## Caméras de vidéosurveillance (CCTV)

Iris a installé des caméras de vidéosurveillance à un certain nombre d'endroits dans ses bâtiments afin de garantir la sécurité de ses clients, visiteurs et employés, de prévenir, détecter ou d'enquêter sur les atteintes aux personnes ou aux biens et/ou de prévenir les nuisances.

Les caméras sont destinées à donner un aperçu général d'un certain lieu. L'objectif n'est pas d'identifier les personnes, sauf en cas d'incident de sécurité.

Les caméras sont installées à l'entrée des bâtiments, sur les parkings et à l'intérieur des bâtiments d'Iris et sont placées de manière à ce que seules les personnes entrant dans le bâtiment ou les parkings soient filmées. Aucun enregistrement audio (son ou voix) ne sera effectué.

Le traitement des données à caractère personnel par le biais de la vidéosurveillance est effectué conformément à la loi belge du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance et à toute autre législation applicable en matière de protection de la vie privée et des données.

Le traitement des données se fonde d'un point de vue légal sur l'intérêt légitime d'Iris à protéger ses locaux et les personnes qui y travaillent. L'utilisation de caméras est clairement signalée au moyen des pictogrammes légalement requis avec les coordonnées d'Iris.

Les images des caméras seront conservées pendant un mois au maximum, à moins qu'elles ne soient utilisées comme preuves dans le cadre d'une enquête ou pour l'établissement, l'exercice ou la justification d'une réclamation légale.

L'accès aux images est strictement limité aux seules personnes autorisées chez Iris et solidement protégé par un mot de passe. Les images ne peuvent être transmises que par l'intermédiaire des services de police.

Vous avez d'autres questions sur notre vidéosurveillance ? N'hésitez pas à nous contacter par e-mail : [gdpr@Iris.be](mailto:gdpr@Iris.be)